

FICHE D'INFORMATION : INITIATIVE CONTRE LES BILATÉRALES

Une initiative qui provoque délibérément l'effondrement de la voie bilatérale

En 2020, les Suisses se prononceront sur l'initiative de l'UDC contre les Bilatérales. Celle-ci exige la fin de la libre circulation des personnes avec l'UE et les pays de l'AELE ; ce faisant, ses partisans sont prêts à payer le prix fort : la fin des Accords bilatéraux I. Le Conseil fédéral, les milieux économiques et tous les autres partis politiques rejettent clairement cette initiative extrême, qui isolerait la Suisse en Europe.

Avec sa nouvelle initiative populaire, l'UDC précise enfin ce qu'elle veut vraiment en matière de politique européenne : une interdiction de principe de la libre circulation des personnes, même si cela doit entraîner l'abandon de la voie bilatérale. Il s'agit là d'une différence majeure par rapport à l'initiative populaire « contre l'immigration de masse » de 2014, qui demandait la négociation d'une solution afin que la Suisse puisse à nouveau contrôler l'immigration de manière autonome. Avant cette votation, il n'avait jamais été question de mettre fin aux Accords bilatéraux. Avec un résultat très serré (50,3 % de oui), le Parlement a décidé d'instaurer un mécanisme de préférence nationale « light » prévoyant l'obligation d'annoncer les emplois vacants pour certaines branches économiques. L'UDC a parlé d'une « violation de la Constitution », mais n'a pas organisé de référendum contre cette loi d'application. Au lieu de cela, le parti a misé sur de nouvelles initiatives. Avec l'initiative dite « d'autodétermination », il voulait s'assurer que les dispositions constitutionnelles suisses s'appliquent même si elles sont contraires à des traités internationaux. En novembre 2018, tous les cantons et 66,2 % des électeurs ont rejeté cette proposition. Mais ce non massif n'a pas empêché les opposants à la libre circulation des personnes de tenter à nouveau leur chance : fin août 2018, ils ont ainsi déposé 116 139 signatures à la Chancellerie fédérale pour leur nouvelle initiative intitulée « pour une immigration modérée (initiative de limitation) ».

Ce qu'exige l'initiative

Le texte de l'initiative ne laisse guère de marge d'interprétation ; elle est claire et nette : la libre circulation des personnes avec l'UE doit prendre fin et, à l'avenir, aucun traité prévoyant des libertés comparables ne pourra être conclu avec un autre pays. Dans cette perspective, les dispositions transitoires du texte de l'initiative sont importantes : dans un premier temps, le Conseil fédéral disposera d'un délai pour mener des négociations afin que l'accord sur la libre

Initiative contre les Bilatérales : que se passe-t-il en cas de oui ?								
<p>Le texte de l'initiative précise les mesures qui doivent être prises en cas d'acceptation et les délais impartis pour cela. Les Accords bilatéraux I disparaîtront selon toute vraisemblance. Et les initiants l'acceptent pleinement.</p> <p>Source : ouverte+souveraine</p>	<p>Étape 1 Durée : 12 mois au maximum</p>	<p>Le Conseil fédéral mène des négociations afin que l'accord sur la libre circulation des personnes cesse d'être en vigueur.</p>						
	<p>Étape 2 Durée : 30 jours au maximum</p>	<p>Le Conseil fédéral dénonce l'accord sur la libre circulation des personnes. La « clause guillotine » s'applique : six mois plus tard, les autres Accords bilatéraux cessent automatiquement de s'appliquer :</p> <table border="1"> <tr> <td>Accord sur les obstacles techniques au commerce</td> <td>Accord sur les transports terrestres</td> </tr> <tr> <td>Accord sur le transport aérien</td> <td>Accord sur l'agriculture</td> </tr> <tr> <td>Accord sur les marchés publics</td> <td>Accord sur la recherche</td> </tr> </table>	Accord sur les obstacles techniques au commerce	Accord sur les transports terrestres	Accord sur le transport aérien	Accord sur l'agriculture	Accord sur les marchés publics	Accord sur la recherche
	Accord sur les obstacles techniques au commerce	Accord sur les transports terrestres						
Accord sur le transport aérien	Accord sur l'agriculture							
Accord sur les marchés publics	Accord sur la recherche							
<p>Étape 3 Durée : permanente</p>	<p>La Suisse ne peut pas conclure de traités internationaux qui prévoient la libre circulation de ressortissants étrangers.</p>							



circulation des personnes cesse d'être en vigueur dans les douze mois après le scrutin. En cas d'échec, le gouvernement dispose d'un délai supplémentaire de 30 jours pour dénoncer l'accord. En pratique, ces dispositions signifient simplement que la Suisse devrait dénoncer l'ensemble des Accords bilatéraux I au plus tard 13 mois après un éventuel oui à l'initiative. En effet, lors des négociations de 1999, les deux parties ont convenu d'introduire une « clause guillotine », qui stipule que les sept Accords bilatéraux I ne peuvent être résiliés individuellement. Elle a été introduite dans le but de souligner que les traités doivent prendre en compte les intérêts des deux parties, et répondre dans leur ensemble à leurs préoccupations.

Dans les faits, le Conseil fédéral devrait dénoncer les Accords bilatéraux I 13 mois après un éventuel oui à l'initiative.

Commerce : les règles de l'OMC ne sont pas comparables aux Accords bilatéraux I

Les Accords bilatéraux I sont aujourd'hui au cœur des relations entre la Suisse et l'UE. Ils règlent l'accès non discriminatoire des entreprises suisses au marché intérieur européen et à ses plus de 500 millions de consommateurs. Cet accès peut être considéré à bien des égards comme un privilège. Les États membres de l'UE ont en effet cédé à Bruxelles leur droit de conclure des accords de libre-échange avec des pays tiers. D'après des études actuelles, la Suisse bénéficie plus que tout autre pays du marché unique européen et peut conclure des accords de libre-échange avec d'autres États en toute indépendance. Cette solution sur mesure ne peut pas être remplacée aisément. Bien sûr, les initiants voient les choses différemment. Ils affirment que les avantages économiques des Accords bilatéraux I n'ont pas été prouvés et que la Suisse peut très bien commercer avec l'Europe sur la base des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Lorsque de nouvelles solutions se révéleraient nécessaires, il serait possible de les trouver rapidement, et ce également dans l'intérêt de l'UE.

Ceux qui disent non

Lors du lancement de l'initiative, de nombreuses organisations membres de l'alliance « ouverte+souveraine » ont exprimé leur opposition à l'initiative, dont le PBD, le PDC, le PEV, les Vert'libéraux, les Verts, le PLR, le PS, economiesuisse, l'Union patronale suisse, Opération Libero, Travail.Suisse, scienceindustries, Swiss Cleantech, Cinésuisse, SwissBanking, Swissmem, Swiss Textiles, Interpharma et de nombreuses Chambres de commerce.

L'argumentation des initiants ne tient pas compte du fait qu'il est devenu plus complexe pour la Suisse de conclure de nouveaux traités avec l'UE, car celle-ci compte aujourd'hui beaucoup plus de pays aux intérêts variés. Elle ne tient pas non plus compte du fait que les espaces de libre-échange présentent toujours deux aspects : d'une part, le marché commun où les barrières au commerce intérieur sont démantelées et qui fait le succès de l'UE ; et d'autre part, une tendance à durcir les obstacles vers l'extérieur. Des échanges fondés uniquement sur les règles de l'OMC ne sont pas comparables au niveau actuel d'intégration du marché suisse en Europe. Une alternative valable aux Accords bilatéraux I n'est donc pas en vue. L'initiative de l'UDC contre les Bilatérales contraint donc la Suisse à prendre une décision importante : souhaite-t-elle continuer d'y participer ? Ou notre pays veut-il devenir un État tiers pour lequel l'accès au marché deviendra de plus en plus difficile à l'avenir ?

Faire cavalier seul n'est pas une solution !
Prenez part, vous aussi, à notre campagne sous
www.ouverte-souveraine.ch